
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° DELIB_2023_30

L'an deux mil vingt-trois, le 18 septembre, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/09/2023

Présents : MM. VALLON, VARACCA, GREGOIRE, JULIEN, AUBERT, GUILHOT, BRUNET, CALLEJA, LAURENT, ESTEVES, HERVIOU, VIOSSAT, BOINOT

MMES BLANC Françoise, RACHON, RIVATON, PERROT, MAIRE, NAZZI, COUTURIER, PACHOUD, TANIOS

Excusés ayant donné pouvoir : Mmes BLANC Christine (Pouvoir à Mme PACHOUD),

Excusés : Mmes BLANC Christine, ORAND, LAURENCO, GLAZKOFF, M. DELOLY

Secrétaire de séance : M. ESTEVES

Objet : décision modificative n°2 au budget principal 2023

Domaine d'intervention : 7.1- Finances locales – Décisions budgétaires

Vu la délibération 2023-23 portant sur la décision modificative n° 2 au budget principal,

Vu l'erreur d'imputation de l'écriture d'ordre concernant la reprise de subvention au compte 777 qui est une recette de fonctionnement,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler la délibération 2023_23 et d'adopter une nouvelle décision modificative n°2 au budget principal ainsi détaillée :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
"022	Dépenses imprévues	-7 554,00	
777-chap 042	Reprises sur subvention		160,00
7788	Produits exceptionnels divers		12 246,00
"023	Virement section investissement	19 960,00	
		12 406,00	12 406,00
INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
2135-026-pg21	Divers batiment	8 900,00	
202-020	Urbanisme	10 000,00	
21571-823-pg10	Matériel roulant	7 300,00	
2313-211-pg16	Ecoles	60 000,00	
2313-020- pg61	Construction centre technique	11 000,00	
2313-411 pg26	Gymnase	-71 000,00	
2188-33-pg13	Salle Pagnol	900,00	
2188-chap 041-opé 47	Réaffectation comptable hygiaphone élection	1 002,91	
2181-chap 041-opé 47	Réaffectation comptable hygiaphone élection		1 002,91
13918-chap 040	Reprises sur subvention	160,00	
024	Produits de cessions d'immobilisations		7 300,00
21	Virement section fonctionnement		19 960,00
		28 262,91	28 262,91

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Rapporte la délibération 2023_23
- Approuve la décision modificative n°2 au budget principal proposée,
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.



Vote pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 20/09/2023

Le Maire,



 Bernard VALLON